

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Mme Faccenda ouvre la séance à 17H35.

- Sont présents 20 membres sur 23 . (cf liste d 'émargement ci-jointe-annexe1)
- Est excusé Mme Compois
- Sont absents : M.Bihan-Mme Scouarnec

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil que Mme Fréchin, professeur de français au collège puisse assister en tant qu'invitée et observatrice à cette séance. Les membres du Conseil donnent leur accord.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

- Mme Faccenda propose la candidature de M.Le Lay représentant des personnels enseignants et d'éducation en tant que secrétaire de séance.

Pour : 20 Absentions : 0 contre : 0

- Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 22 novembre 2016.

Pour : 20 Absentions : 0 contre : 0

- Mme Faccenda propose l'ordre du jour modifié :
 - Point II-4 : présentation du projet Chapiteau Volant-ULAMIR CPIE
 - Point III-3 : location du copieur
 - Point III-4 : remboursement des frais de déplacement

Pour : 20 Absentions : 0 contre : 0

POINT I- Vie de l'établissement

1. Point sur la répartition des moyens-DGH rentrée 2017

Mme Faccenda explique aux membres du Conseil d'Administration ce qu'est une Dotation Globale horaire et en fait une présentation, en indiquant que celle-ci ne sera pas soumise au vote lors de cette séance.(mais au Conseil d'Administration du mois de juillet prochain). Elle indique également que cette ventilation a été présentée à la commission permanente du jeudi 26 janvier 2017.

Mme Faccenda indique que la Dotation Globale Horaire lui a été transmise le 14 janvier 2017. Cette dotation s'appuie sur les prévisions d'effectifs remontées au mois de novembre 2016 et sur la structure de l'établissement.

Prévision collège			Prévision DSDEN		
Niveau	Nbre d'élèves	Divisions	Niveau	Nbre d'élèves	Divisions
6ème	94	4	6ème	92	4
5ème	92	4	5ème	91	4
4ème	90	3	4ème	88	3
3ème	80	3	3ème	80	3
Total	356	14	Total	351	14

Mme Faccenda indique que la DGH se compose de 419,5 heures réparties ainsi :

- 392 Heures Postes
- 22,50 Heures Supplémentaires Année
- 5 Indemnités pour Mission Particulière (hors face-à -face pédagogique et non intégrées dans la ventilation des moyens par discipline)

Soit **417,5** heures d'enseignement à répartir sur **14 divisions** dans le respect des obligations horaires.

Mme Faccenda indique également que 3 collègues de l'établissement ont fait une demande de temps partiel et ne peuvent donc pas se voir attribuer d'HSA.

Mme Faccenda précise que cette dotation est dans le cadre de la Réforme 2016 calculée à la structure :

- 29h hebdomadaire par division X 14 divisions = 406h
- Bilangue de continuité : 4,5h
- Forfait UNSS : 6
- Laboratoire de physique:1h
- Laboratoire de SVT : 1
- Coordinations diverses : 1h

Mme Faccenda indique que le pôle breton n'apparaît pas dans cette ventilation, les heures nécessaires étant subventionnées par le rectorat.

Mme Faccenda présente aux membres du Conseil d'Administration les horaires par discipline :

- pour les 6èmes (inclus dans le cycle 3) : 23h d'enseignements communs et 3h d'AP – la journée ne devant dépasser 6h
- pour les élèves du cycle 4 (5ème-4ème-4ème) : 22h d'enseignements communs et 4h d'enseignement complémentaires (AP et EPI)

S'appuyant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, Les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires : accompagnement personnalisée et enseignements pratiques interdisciplinaires qui contribuent à la diversification et à l'individualisation des pratiques pédagogiques.

Mme Faccenda présente la ventilation des moyens aux membres du Conseil d'Administration (cf. annexe 2 : tableau moyens collège):

Discipline	Heure poste	BMP	HSA
lettres classiques	18h00	-	1
lettres	32h50	18h	2,50
allemand	12h00	5h	0
anglais	36h00	11h	2
espagnol	18h00	-	2
Histoire / géo	36h00	8h00	5
maths	52h00	-	2
techno	18h00	5h00	0,5
physique	18h00	-	2
SVT	18h00	4,50	1,5
Éducation Musicale	18h00	-	2
Arts plastiques	14h00	-	0
EPS	40h00	10h00	2
Total	330h30	61h30	22,5

Point II. Vie pédagogique et vie scolaire

1-Présentation de l'épreuve orale -soutenance de projet-DNB session 2017

Cette épreuve de 15 minutes permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours Citoyen, parcours Éducation artistique et culturelle, parcours Santé).

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

Déroulement de l'épreuve :15 minutes : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Si la soutenance est collective (trois élèves maximum) , le temps de l'exposé passe à 10 minutes (pendant lesquelles chacun des candidats intervient) ,et celui de l'entretien à 15 minutes. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation.(cf.annexe 3)

Elle se déroulera au collège durant **la semaine du 15 mai 2017.**

Le choix du projet retenu par le candidat sera transmis via un document qui sera à remettre au professeur principal pour **le mardi 25 avril 2017.**

Mme Faccenda transmet aux membres du Conseil d'Administration la grille d'évaluation de cette soutenance , validée par le Conseil Pédagogique qui s'est réuni le lundi 23 janvier 2017. Le conseil pédagogique a également statué sur le calendrier indiqué ci-dessus.

CONTROLE CONTINU :

400 points

Mesure du degré d'acquisition des 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Pour chaque composante : évaluation sur 4 niveaux auxquels sont associés un nombre de points.

- ☞ maîtrise insuffisante : 10 points
- ☞ maîtrise fragile : 25 points
- ☞ maîtrise satisfaisante : 40 points
- ☞ très bonne maîtrise : 50 points

EPREUVES ECRITES :

200 points

☞ Première épreuve écrite :

Mathématiques, Physique-Chimie, SVT et Technologie (100 points)

JEUDI 29 JUIN 2017 DE 13H30 à 16H45

☞ Seconde épreuve écrite :

Français, histoire et géographie, enseignement moral et civique (100 points)

VENDREDI 30 JUIN 2017 DE 9H00 à 16H30

Histoire et géographie, enseignement moral et civique : De 9H à 11H

Français – 1ère partie : De 11h15 à

12h15

Français – 2ème partie : De 14h30 à

16h30

EN OPTION ENSEIGNEMENT DE COMPLEMENT (Latin/breton)

20 points

OBTENTION DU DNB : l'élève est reçu s'il obtient 350 points sur 700

Mme Faccenda précise que pour s'entraîner aux épreuves écrites deux DNB Blancs sont organisés au collège : le jeudi 2 et vendredi 3 février 2017 / le jeudi 4 et le vendredi 5 mai 2017.

2. Présentation de la section sportive football

Mme Faccenda présente aux membres du Conseil d'Administration le projet d'ouverture d'une section sportive football à la rentrée de septembre 2017 parfaitement intégré dans l'objectif n°2 du contrat d'objectif de l'établissement en terme de construction du parcours des élèves.

Cette section concernerait le niveau 6ème et 5ème pour un effectif total de 24 élèves. Des tests de sélections auront lieu au mois de mai. M.Cadran encadrera cette section. La sélection porte également sur le dossier de l'élève.

Mme Faccenda indique avoir échangé avec M.Fichet sur l'ouverture de cette section ainsi qu'avec M.Bouget, président du club de Lanmeur, tous deux soutenant ce projet.

Des contacts sont également pris avec la ligue de football.

Mme Faccenda demande l'avis des membres du Conseil d'Administration pour l'ouverture d'une section football à la rentrée 2017:

Pour : 20 Abstentions : 0 Contre : 0

Mme Mallard et Mme Gauthier représentantes parents d'élèves s'interrogent sur les fuites vers Ploufragan et sur le recrutement.

Mme Faccenda indique que le recrutement est essentiellement local, mais qu'en cas de labellisation des demandes de dérogation peuvent être accordées.

M.Le Goff, représentant parents d'élèves demande si un élève inscrit en option football doit forcément poursuivre l'année suivante.

Mme Faccenda indique que l'engagement pour toute option est le maître-mot mais que les situations sont étudiées individuellement. Selon les motifs de cet demande d'arrêt, celui-ci est possible.

3. Demande de DNL supplémentaire- section bilingue français-breton

Le collège œuvrait depuis plusieurs années à l'ouverture d'une section bilingue français-breton. Comme l'a bien indiqué Mme la Directrice Académique, cette ouverture assure la continuité de cet enseignement dans le secondaire et son ancrage sur le territoire.

Si à l'ouverture sont prévues 6h d'enseignement en langue bretonne (3 heures de breton et 3 heures d'histoire-géographie), l'objectif à atteindre est bien celui de dispenser un enseignement moitié en français , moitié en breton.

A ce jour, M.Oger enseigne le breton bilingue et M.Cochard l'histoire-géographie en breton.

Afin d'enrichir l'offre, la demande a été faite auprès de M.Le Recteur en accord avec M.David, Inspecteur référent et Inspecteur de Breton pour ajouter une discipline enseignée en breton à la rentrée prochaine.

4. Présentation du projet « Chapiteau Volant »-ULAMIR CPIE

Mme Faccenda donne la parole à Mme Plantec, CPE qui s'est rendue ce 30 janvier 2017 à une réunion à l'ULAMIR concernant la mise en œuvre de ce projet.

L'association ULAMiR-CPIE Pays de Morlaix-Trégor, avec le soutien de ses partenaires locaux, accueillera du 03 au 16 avril 2017 la compagnie Ocus et son Chapiteau Volant, à Lanmeur (au niveau de la salle Steredenn, en face du collège)

Dans ce cadre-là et en lien avec le projet Jeunes en TTTrans piloté par Morlaix Communauté, nous souhaitons proposer aux élèves des collèges de notre territoire d'intervention (Lanmeur, Plougasnou et Guerlesquin) de découvrir les métiers liés aux arts du spectacles avec des visites de coulisses du Chapiteau et des rencontres avec des professionnels, sur la période du 03 au 07 avril.

Le projet est en cours de finalisation.

Mme Loneux, personnalité qualifiée, regrette que les élèves du collège ne puissent bénéficier de spectacle

- **L'abri à vélos** à l'entrée du collège sera également refait. Les arbres à l'arrière seront abattus.
- **La restauration** : les travaux devraient débuter début 2018 pour une durée d'un an. L'architecte est choisi depuis le 20 janvier 2017, il reste à voir les échéances. Les repas ne pourront durant la durée des travaux se faire sur place. Un appel d'offres sera lancé.
- Les grillages autour de la cour devraient être changés, le portail de la cour également. Les arbres de la cour du fait du développement trop important des racines et des dégradations occasionnées seront abattus.

19H03 : départ de Mme Mallard

Mme Louvel, représentante du personnel enseignant et d'éducation demande si une restructuration de la salle informatique est prévue. Mme Kuligowski indique que le souhait de l'établissement est de proposer une restructuration du pôle arts-technologiques, qui inclura une réflexion sur la salle informatique.

Point V- La parole au Conseil Vie Collégienne

Mme Faccenda donne la parole à Mlle Raoul, vice-présidente du Conseil Vie Collégienne. Le premier conseil s'est tenu le vendredi 27 janvier 2017.(cf. Annexe 4)

Une formation des délégués au conseil vie collégienne organisée par Mme Plantec aura lieu à la rentrée des vacances de février.

Mme Faccenda indique que le conseil vie collégienne se réunira dès la semaine de rentrée des vacances afin d'aider à la préparation de la Porte Ouverte du Collège qui aura le samedi 11 mars 2017. Depuis l'année 2016/2017, les élèves guident les parents et futurs élèves tout au long de la visite.

Mme Faccenda indique que le Conseil Vie Collégienne dispose d'un tableau d'affichage pour communiquer avec les membres de la communauté éducative et que les compte-rendus seront accessibles sur le site et sur pronote

Point VI- Questions diverses :

1- question posée par les parents d'élèves concernant la sécurité dans la rue du Collège (cf.annexe 5)

Mme Faccenda fait lecture de la question. Mme Faccenda indique qu'effectivement des véhicules sont garés sur l'unique trottoir de cette rue à l'arrière du collège.

Lorsque les élèves empruntent cette rue pour venir de leur arrêt de car, de leur domicile ou pour y aller, ils sont obligés de contourner les voitures et d'emprunter la route. D'où le caractère dangereux notamment lorsqu'il fait nuit du fait d'un manque d'éclairage.

Il est donc nécessaire de trouver une solution pour les véhicules ne stationnent plus sur le trottoir. Le collège étudiera la possibilité d'agrandir le parking à l'arrière du collège.

Mme Le Coz indique que sur le long terme l'arrêt de bus auquel se rendent les élèves devraient être déplacé et se rapprocher du bourg. Ce qui changera le trajet des élèves.

Mme Faccenda propose qu'en attendant de trouver la solution, les élèves empruntent un autre chemin, en passant à proximité de l'école primaire.

2-question posée par les parents d'élèves sur les mouvements des jeunes aux abords de l'établissement hors de temps de cours(cf.annexe 6)

Mme Faccenda fait lecture de la question. Lors de cette lecture, Mme Faccenda précise que Mme Plantec et son équipe vie scolaire sont intervenus sur ses mouvements dès qu'il y avait sollicitation.

Après avoir fait lecture de l'intégralité de la question, Mme Faccenda indique que celle-ci a été soulevée lors du Conseil Vie Collégienne précédant le Conseil d'Administration. L'avis des élèves et leur prise de conscience étant importante. Des pistes ont été évoquées : les délégués du Conseil Vie Collégienne interviendront dans les classes accompagnés par Mme Plantec, Cpe et Mme Morvan, de l'ULAMIR.

Cette question est également appuyée par la Mairie de Lanmeur, (salle Steredenn notamment) et Mme Compois, directrice de l'ULAMIR.

Mme Faccenda précise que les équipes du collège sont concernées par ces mouvements et par l'image que cela peut renvoyer. Cependant Mme Faccenda rappelle que lorsque les élèves quittent le collège lorsqu'ils n'ont plus cours c'est qu'ils sont autorisés par leurs responsables légaux. Tout élève qui souhaite rester au collège est le bienvenu !

Mme Faccenda indique également, que suite à la lecture de la question, le Directeur du Super U a été contacté par Mme Plantec avec son accord pour faire le point. Mme Faccenda indique qu'en deux ans et demi, elle n'a jamais été contactée par ce dernier pour échanger sur d'éventuels incidents. Mme Plantec indique que le Directeur lorsque cela est nécessaire gère les situations lui-même en « direct » avec les responsables légaux des jeunes. Le Directeur du Super U ne fait pas mention d'élèves qui feraient la manche devant le Super U. Pour lui, les problèmes qui peuvent exister à certains moments ne relèvent pas de la responsabilité du collège, mais de celle des jeunes et de leurs parents.

Mme Gauthier, représentante parents d'élèves souligne que le collège est attentif, vu les personnels du collège interviennent aux abords de l'établissement si nécessaire.

Mme Louvel, représentante des personnels enseignants et d'éducation indique qu'il s'agit avant tout de la responsabilité des parents. Les jeunes ont-ils un lieu où se retrouver sur Lanmeur ? Un foyer ?

Mme Le Coz, représentante de la Mairie indique que non.

Mme Gauthier, représentante parents d'élèves demande si cette question a également été soulevée auprès des parents d'élèves de l'École primaire.

Mme Morvan, représentante parents d'élèves, soulève le problème de sitting dans les toilettes ce qui gêne les usagers et de l'effet de groupe. Mme Morvan indique que dans certains cas il peut s'agir d'anciens élèves du collège.

Mme Plantec précise qu'elle rappelle régulièrement les parents d'anciens collégiens et qu'elle informe également le lycée où sont inscrits ces jeunes.

Mme Faccenda indique qu'il est important de travailler avec les élèves sur l'apprentissage de l'autonomie et que de les maintenir au collège de 8h30 à 17h quelque soit leur emploi du temps n'est pas la solution. Il est important de les accompagner dans leur future vie de lycéen. La solution sera surtout éducative. Les élèves dans leur grande majorité sont soucieux de l'image qu'ils renvoient d'eux mêmes et du collège.

M. Le Goff, représentant parents d'élèves demande qui est responsable de la salle ?

Mme Le Coz précise qu'elle appartient à la Mairie.

M. Le Lay interroge sur l'existence d'un règlement régissant l'utilisation et l'accès à la salle.

Mme Faccenda conclut en indiquant que les élèves du CVC interviendront en classe auprès de l'ensemble des élèves et qu'un courrier sera également transmis aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du conseil et lève la séance à 19h45.

La présidente du Conseil d'Administration

Mme FACCENDA




















Le Secrétaire de séance

M. LE LAY

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 janvier 2017

QUORUM :
Présents : 20

	Qualité	TITULAIRE	SUPPLEANT	EMARGEMENT
1. EQUIPE DE DIRECTION	Principale C.P.E. Gestionnaire	FACCENDA M. PLANTEC-ROUSIC F. KULIGOWSKI O.		
2. REPRESENTANT de la Collectivité Territoriale	Conseiller départemental Collectivité locale	Mme HUON M. LOSTANLEN Mme LE COZ M. BIHAN	Mme QUENEA M. FICHET	 
3. PERSONNALITES QUALIFIEES	Directrice adjointe ULAMIR Retraitée Education Nationale	COMPOIS Bénédicte LONEUX Annie	Excusée .	
4. PERSONNELS ELUS DE l'établissement		HION Charlotte LE LAY Erwan QUVIGER Daniela LOUVELAline LIMA Natalia  FROMOND Magali  LARHANTEC Christian	CADRAN Jacques LE PAGE Gaëlle REMOND Christine L'EILDE-MENES Valérie SIMONOWSKI Lisa GAUDRY Gilles	    
5. PARENTS d'ELEVES		MORVAN Régine MARTIN Stéphanie GAUTHIER Mariane LE GOFF Gilles MALARD Hélène SCOUARNEC Isabelle		   
Elèves		NICOLAS Mathilde RAOUL Alwena	GUILLOU Noah GUILLOU Gaëtan	 

Annexe 2

Collège :

Aux Quatre Vents Ville : Lanmeur RNE : 0290047u

Date : 25/01/2017

Dotation Global Horaire : 414,50 HORS IMP
392,00 HP
22,50 HSA

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE – DGH RENTREE 2017

ATTENTION : NE PAS VENTILER LES IMP DANS LES DISCIPLINES CI-DESSOUS

Disciplines	6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}		Total	Blancs de continué	ARE statutaires	Segpa	Divers	TOTAL GENERAL	Apport des postes définitifs	SUP	CREA	CSD	CSR	TOTAL APPORT PREVU		commentaires (temps partiel, retraites, information CSD, CSR, etc...)	
	Div.	Besoins	Div.	Besoins	Div.	Besoins	Div.	Besoins												BMP	HP		HSA
Lettres classiques	4	2,00	2	2,00	2	11,00	1	2,00	17,00				2,00	19,00	18,00					18,00	1,00	Retour à Temps complet pour Mme Simonowski	
Lettres modernes	4	16,00	4	18,00	1	4,50	3	12,00	50,50				2,50	53,00	32,50					18,00	2,50	TP M Poulitquen 14,5/18	
Allemand	1	3,00	2	5,50	1	5,50	1	3,00	17,00	oui			3,00	17,00	12,00					5,00	0,00	TP Mme Cadiou 12/18	
Anglais	4	16,00	3	12,00	4	9,00	3	9,00	46,00				3,00	49,00	36,00					11,00	2,00	BMP 11h en partage avec le Collège de Guerlesquin	
Espagnol			3	7,50	2	5,00	3	7,50	20,00					20,00	18,00						2,00		
Breton	2																						
Histoire/Géo	4	12,00	4	12,00	3	9,00	3	10,50	43,50				5,50	49,00	36,00					8,00	5,00	BMP 8h en partage avec le collège de Mendès France Morlaix	
Techno	4	8,00	4	6,00	3	4,50	3	4,50	23,00				0,50	23,50	18,00					5,00	0,50	demande de maintien e M Demrasian en partage avec le Collège du Chateau Morlaix – collège numérique NAO	
Math	4	18,00	4	14,00	3	10,50	3	10,50	53,00				1,00	54,00	52,00						2,00	TP Mme Louvel 16/18	
Sciences physiques	4	4,00	4	6,00	3	4,50	3	4,50	19,00		1,00			20,00	18,00					18,00	2,00		
SVT	4	8,00	4	6,00	3	4,50	3	4,50	23,00		1,00			24,00	18,00					4,50	1,50	demande de maintien de Mme Billard sur BMP	
Educacion musicale	4	4,00	4	4,00	3	3,00	4	3,00	14,00				6,00	20,00	18,00						2,00		
Arts plastiques	4	4,00	4	4,00	3	3,00	3	3,00	14,00					14,00	18,00		4,00			14,00	0,00		
EPS	4	16,00	4	12,00	3	9,00	3	9,00	46,00		6,00			52,00	40,00					10,00	2,00	SPEA M Loiseau Tanguy Prigent St Martin	
ISES																							
PLP																							
TOTAUX		111,00		109,00		83,00		83,00	386,00		8,00		20,50	414,50	334,50	0,00	0,00	4,00	0,00	61,50	392,00	22,50	

Total HP + HS 414,50

heures correspondant aux postes définitifs

UNSS, heures de laboratoire SVT- Sciences Physiques

moyens provisoires

créations de poste

compléments de service donnés à d'autres établissements

compléments de service reçus à d'autres établissements

suppressions de poste

HS à affecter au Z9999 0,00

TOTAL GENERAL 414,50



Candidat (NOM Prénom) :

Division :

Sujet présenté :

CRITERES D'EVALUATION DE L'EPREUVE ORALE DU DNB 2017

<u>Maîtrise de l'expression orale</u>	<u>Niveau d'exigence</u>	<u>Niveau de l'élève</u>
Qualité de l'expression orale	- Vocabulaire précis, expression fluide, audible et convaincante - Vocabulaire précis – expression fluide - Vocabulaire précis - Vocabulaire confus et imprécis	A B C D
Prise de distance par rapport aux notes écrites	- Le candidat fait preuve de présence – écoute, distance des notes – captation du jury - Le candidat se détache régulièrement de ses notes – gestuelle expressive - Le candidat lit ses notes mais observe par moment son auditoire - Le candidat lit ses notes (papier ou numérique)	A B C D
Réactivité par rapport aux questions	- Le candidat est à l'aise à l'oral - Le candidat répond de manière spontanée - Le candidat apporte des réponses partielles - Le candidat ne répond pas aux questions	A B C D
Partie 1	Maîtrise l'expression orale (/50 points)	/50
<u>Maîtrise du sujet présenté</u>	<u>Niveau d'exigence</u>	<u>Niveau de l'élève</u>
Construction de l'exposé	- Exposé répondant de manière structurée au sujet – utilisation pertinente d'un support de communication – ouverture du sujet - Exposé répondant de manière structurée au sujet – utilisation d'un support de communication - Exposé répondant au sujet - Exposé non structuré et temps de parole non respecté	A B C D
Exposé d'un point de vue, d'une opinion, d'une argumentation	- Le candidat exprime une opinion, argumente, prend en compte son interlocuteur pour participer au débat - Le candidat exprime une opinion, argumente sans vraiment débattre - Le candidat exprime une opinion sans argumenter - Le candidat n'exprime aucune opinion et ne sait pas argumenter	A B C D
Présentation de la démarche	- Le candidat présente sa démarche de projet dans sa globalité et avec recul - Le candidat présente sa démarche de projet dans sa globalité sans recul - Le candidat présente partiellement sa démarche de projet - Présentation superficielle	A B C D
Partie 2	Maîtrise du sujet présenté (/50 points)	/50

Pour chaque partie :

A : Très bonne maîtrise

↗ une majorité de A = 50 points

B : Satisfaisant

↗ une majorité de B = 40 points minimum

C : Fragile

↗ une majorité de C = 25 points minimum

D : Insuffisant

↗ une majorité de D = 10 points minimum

Note du candidat :	/100
---------------------------	-------------

Conseil de Vie Collégienne

Vendredi 26 janvier

Présents : Boubennec Antoine, Cervera Louis, Davesne Julien , Laurans Clara, Le Goff Téo, Le Guen Antoine, Martin Mélanie, Pichon Gaspard, Prigent Maïwenn, Raoul Alwena, Mme Faccenda, Mme Plantec-Rousic, Mme Kuligowski, Mme Louvel, M. Gaudry, Mme Morvan, Mme Le Coz, Mme Martin

Excusés : M. Le Lay et M. Larhantec

Secrétaire : F. Plantec-Rousic

Accueil

Mme Faccenda explique comment s'organisera le CVC cette année et quel en est le but. Il se réunira avant chaque conseil d'administration.

DGH

Mme Faccenda explique à l'assemblée ce qu'est une Dotation Globale Horaire. Elle l'a présentée la veille à la Commission permanente, à laquelle siège aussi Alwena.

Chaque année la Principale doit positionner toutes les heures de cours données par l'Inspection Académique. Elle voit s'il faut supprimer ou créer des postes. C'est un vrai Tétris !

Pour le moment, 14 divisions (classes) sont prévues.

Les options seront maintenues. L'option foot est en voie de labellisation.

La filière bilingue breton n'apparaît dans dans la DGH. C'est une enveloppe budgétaire à part.

Questions posées par les délégués :

- Les horaires de l'UNSS seront-ils les mêmes l'année prochaine ? *Oui, l'UNSS continuera le mercredi après midi.*

- Est-ce que les horaires de foot changeront ? Les copains se plaignent de l'horaire du matin. Ils disent qu'ils sont fatigués. *Les horaires ne seront pas forcément les mêmes l'année prochaine, mais il faudra sûrement mettre un créneau le matin de nouveau. Il faut se caler sur les autres heures d'EPS, les répartir sur toute la semaine, etc.*

- Comment ça va se passer quand il y aura les travaux dans le gymnase ? *On est en train de voir ça avec les enseignants d'EPS et les communes alentours pour voir si on peut utiliser leurs salles, surtout l'hiver. (Mme Le Coz, représentante de la mairie, précise que le premier coup de pioche devrait être donné en juillet)*

- Comment est-ce que l'accueil des CM2 va se passer ? *Dans le cadre de la liaison CM2- 6ème, des défis vont être proposés. On accueillera de nouveau chacune des écoles une journée entière au collège.*

- Est-ce que vous accueillerez les élèves du privé, car il y a plein d'élèves de Kernitron qui veulent venir ? (question posée par un élève qui vient de cette école). *Comme l'année dernière nous les accueillerons, si les parents contactent directement le collège pour l'organiser avec eux directement.*

Question posée en CA par les parents d'élèves

L'attitude de certains jeunes pose problème aux abords de l'établissement. Ils gênent le travail des salariés de la salle Steredenn et les personnes qui viennent y faire des activités. Que peut faire le collège ?

Long échange sur le sujet.

Même si le collège n'est pas « responsable » de tous ces jeunes (il y a aussi des lycéens), malgré tout chacun se sent concerné. Ce qui explique que Mme Plantec et son équipe se rendent souvent sur place.

Il est proposé par les délégués élèves qu'ils puissent en discuter avec les élèves de 4^e et de 3^e, en présence de Mme Plantec. Mme Morvan, animatrice du centre social, a proposé de participer à l'échange aussi.

GAUTHIER Marie
Principale
29610 Ploignevau

Annexe 5
Ploignevau 22 janvier 17

REÇU le 23 JAN. 2017

Objet: Question conseil d'administration du 30-01-17

Tradage au Presbytère du Collège,

Je serais de bien vouloir inscrire cette question
à l'ordre du jour du CA :

- "Est-il possible d'envisager l'interdiction du
stationnement sauvage des voitures sur le trottoir
de la rue du Collège? En effet, ces dernières forcent,
le matin comme le soir, les élèves à marcher
au milieu de la route. Route peu éclairée et très
fréquentée".

Cordialement,



Parents d'élèves
Collège Aux Quatre Vents
29620 Lanmeur

Conseil d'administration
Réunion du 30 janvier 2017

Question des parents d'élèves

Il est constaté que de façon régulière, depuis plusieurs mois, des élèves se retrouvent entre eux à l'extérieur de l'établissement.

Les lieux de rencontre sont notamment au supermarché et à la salle Steredenn et sur son parking.

Ces élèves libérés de cours, surtout de classe de 3ème et 4ème, véhiculent une image négative de l'établissement de par leur comportement.

Certains quémandent de l'argent sur le parking du supermarché, d'autres se battent et crient en s'invectivant sur le parking de la salle Steredenn.

La CPE a d'ailleurs été contacté pour faire cesser cet état de faits.

Nous avons pu constaté que ce sont des élèves prenant le car dont les parents ont certainement signé l'autorisation de sortie anticipée.

Il en est de même pour quelques uns qui commençant les cours plus tard ne se rendent pas en salle de permanence à partir de 8H30 .

Nous comprenons bien qu'il est difficile de trouver moyen de maintenir ces élèves au sein de l'établissement en salle de permanence en attendant l'arrivée de leur transport scolaire ou du début des cours.

Toutefois, nombres d'entre nous souhaite que le collège ne soit pas l'objet des critiques de mauvaise éducation liée aux agissements de quelques perturbateurs.

Il y a sûrement plusieurs solutions qui s'offrent à nous .

Un rappel sur toutatice ?

Un courrier permettant de rappeler aux parents leur responsabilité dès que leur leur enfant n'est plus au sein de l'établissement avec ce courrier en pièce jointe ?

Une copie de ce courrier auprès de la mairie et de du supermarché ?.

En tant que parents nous souhaitons que le collège ne soit pas catalogué « cas difficile » ou « ingérable » dans la mesure où les personnes témoins des mauvais comportements feront sûrement ce raccourci .